

SEANCE 16 – LA FAMILLE EN AFRIQUE
LA MONOPARENTALITE EN AFRIQUE
Etude de cas en milieu urbain camerounais
Par Christine Tichit, Inra/Ined¹

Sommaire	Introduction
	Méthodologie
	Le contexte de la monoparentalité en Afrique
	- <i>Les termes en usage</i>
	- <i>Emergence structurelle de la monoparentalité en Afrique</i>
	- <i>L'évolution actuelle liée à des facteurs conjoncturels</i>
	La monoparentalité des femmes chefs de ménage au Cameroun
	- <i>Les deux tiers des femmes chefs de ménage sont en monoparentalité</i>
	- <i>Deux modèles dominants de monoparentalité</i>
	Les autres formes de monoparentalité
	- <i>La « monoparentalité dépendante » des mères hébergées</i>
	- <i>La « monoparentalité latente » des femmes qui confient leurs enfants</i>
	- <i>La monoparentalité sociale</i>
	- <i>La monoparentalité masculine</i>
	Discussion et conclusions
	Bibliographie

Introduction

Longtemps ignorée par la recherche africaniste, souvent hâtivement associée aux femmes chefs de ménage, la question de la monoparentalité est mal connue, voire minimisée, en regard des systèmes de pluriparentalité que les anthropologues ont mis à jour et étudié. La question a émergé en Afrique dans la mouvance de l'interprétation de l'augmentation des taux de femmes chefs de ménage. Si l'étude de la monoparentalité dépasse largement celle des femmes chefs de ménage, il n'en reste pas moins qu'elle reste communément interprétée dans ce cadre parce qu'il constitue l'un des indicateurs de monoparentalité statistiquement les plus visibles.

La présente contribution propose un survol des différentes formes de monoparentalité féminines à partir d'une étude réalisée au Cameroun en milieu urbain. Dans cette contribution la définition du noyau monoparental correspond à un noyau familial composé d'un adulte cohabitant avec au moins un de ses enfants mineurs. La cohabitation d'enfants majeurs est assimilée à une extension du noyau familial principal. Ce noyau familial peut constituer un ménage, s'il est résidentiellement autonome, identifié à partir du chef de ménage. Il peut au contraire être hébergé par un ménage d'accueil et

nous l'évoquerons dans ce cas en termes de « monoparentalité dépendante » ou encore de « noyau secondaire monoparental » conformément à la terminologie usitée en démographie des ménages.

Après avoir dressé le contexte de la monoparentalité en Afrique, l'exposé s'arrêtera sur les différentes formes de monoparentalité décelées chez les femmes chefs de ménage en milieu urbain camerounais, puis évoquera les autres types de monoparentalité qui ont émergées du terrain, celle des hommes d'une part, mais aussi d'autres formes de monoparentalité féminine qui échappent souvent à l'observation statistique.

Méthodologie

Ce travail s'appuie sur deux démarches méthodologiques complémentaires. Une étude quantitative a été menée à partir des données disponibles sur un pays, le Cameroun (Recensement 1975 et 1987 ; EDS, Enquêtes de Démographie et de Santé 1991 et 1998). A partir des EDS, ont été traitées les caractéristiques de 260 femmes chefs de ménage, dont 182 mères en situation de monoparentalité sur le plan statistique.

Les premiers résultats issus de l'examen de ces ménages placés sous responsabilité féminine ont été confrontés à ceux d'une enquête biographique qualitative menée en 1995 et 1996 auprès de 177 femmes, dont 127 femmes chefs de ménage, en milieu urbain camerounais. Des entretiens furent menés auprès de femmes en situation de monoparentalité, dans une perspective longitudinale pour relier l'historique des différents événements évoqués par les variables transversales (descendance atteinte, activité...) avec la trajectoire résidentielle, familiale et économique. Le recueil des récits de vie a été complété par un repérage factuel systématique, directement inspiré des méthodes de collecte biographiques quantitatives (fiche ageven), qui a considérablement simplifié la structuration diachronique et l'analyse de contenu explicite et implicite des récits (Tichit, 2001). Les différents types d'itinéraires féminins qui ressortent de ce terrain, et surtout le discours des enquêtées sur leur trajectoire a apporté un éclairage nouveau sur la question de la monoparentalité féminine au Cameroun.

Dans une troisième et ultime étape, le retour aux données quantitatives des EDS a permis de quantifier les différents types de monoparentalité qui ont émergé du terrain. Cette analyse secondaire a porté sur l'ensemble des ménages ainsi que sur les 3872 femmes de l'échantillon

¹ Christine Tichit, démographe Inra/Ined. Christine.tichit@ined.fr

individuel de 1991². La procédure retenue a permis l'identification de noyaux secondaires familiaux hébergés dans des ménages d'accueil, à partir de l'information disponible dans le fichier ménage sur les enfants de moins de 15 ans quant à la présence de leurs parents dans le ménage³. Dans le cadre de cette relecture des EDS nous avons dû restreindre la définition du noyau monoparental aux unités accueillant au moins un enfant de moins de 15 ans, puisque les autres ont de fait échappé aux variables de composition familiale que nous avons pu reconstituer à partir des données disponibles dans le fichier ménage des EDS.

Le contexte de la monoparentalité en Afrique

Les termes en usage

Le concept de « monoparentalité » renvoie à la spécificité d'une approche francophone de la question, et s'est totalement substitué à d'autres dénominations (cellule matrifocale, matricentrique...) plus proches du terme utilisé en anglais (matrifocality). La catégorie "famille monoparentale" a été créée dans la perspective de définir ce type d'unité familiale comme "variante" et non plus forme "déviante" des unités domestiques dites "normales" ou "complètes" (Lefaucheur, 1991). Le concept a émergé en France au cours des années 70 dans le contexte de l'expansion du divorce, de l'union libre, de la désinstitutionnalisation et l'éclatement des noyaux familiaux. Le gouvernement français a alors pris des mesures législatives, inscrites dans une logique nataliste, pour instituer un partage du coût de l'enfant entre les différents ménages, à travers les prestations spécifiques aux parents dits "isolés", les « monoparents », supposés plus vulnérables aux difficultés naissantes d'accès à l'emploi. Dans cette optique, la recherche française sur la monoparentalité, s'est attachée à des thèmes s'articulant autour de l'enjeu du partage institutionnel du poids économique de l'enfant : les politiques familiales, les questions de vulnérabilité et de transferts sociaux, les effets de la monoparentalité sur les enfants, le déclin du mariage et la définition de la famille « légitime » ... (Lefaucheur, 1991). L'expression « famille monoparentale » désigne dès lors, sur un plan statistiquement et administrativement opérationnel, un ménage ou une personne vit sans conjoint, avec au moins un enfant à charge, de moins de 25 ans, célibataire, sans conjoint ni enfant. Cette définition exclut les couples cohabitants, les familles dites « recomposées », et celles où le plus

² Dans l'ensemble c'est plutôt l'échantillon EDS 1991 qui a été utilisé en raison de sa meilleure fiabilité dans la représentativité des données, l'enquête de 1998 reposant sur la même base de sondage non actualisée depuis 1987, date du dernier recensement (Tichit 2002).

³ Pour plus de détail sur cette méthode, voir l'application proposée sur le repérage des différentes formes de monoparentalité dans l'ouvrage à paraître dans les collections du Ceped sur l'appréhension de la composition familiale des ménages à partir des EDS (Tichit, 2005)

jeune enfant a plus de 25 ans. Mais surtout, elle présente l'inconvénient majeur de figer des situations mouvantes et complexes où la multiparentalité liée aux recompositions familiales nuance le vécu et la situation monoparentale (De Singly 1992, Gauléjac 1992).

Cette approche se distingue de l'approche anglophone, et en l'occurrence américaine, qui a développé le modèle « caraïbe » de la monoparentalité (Blake 1961 et Brown 1975 cités par Gauthier 1995, Massiah 1982) dont l'origine se cherche encore entre systèmes de filiation hérités du passé africain, et héritage esclavagiste de pauvreté et de déstructuration familiale (Peter 1995). Les études américaines sur la monoparentalité en Afrique ont en partie cherché à valider ou infirmer ce modèle. Mais extrait du contexte de la caraïbe le concept de « matrifocalité » a souvent été à tort assimilé au statut de chef de ménage, ignorant de fait l'existence de noyaux familiaux monoparentaux hébergés dans des ménages d'accueil (Peters, 1995). Cette projection ethnocentrée a donc occulté les autres formes de monoparentalité féminine, tout en minimisant les ressorts de l'entourage familial dans l'interprétation de sa portée sociale que l'approche francophone a au contraire systématiquement mis en avant, oubliant la spécificité des noyaux monoparentaux. De ce fait dans la recherche francophone sur le développement, la notion de monoparentalité est donc dans l'ensemble pratiquement absente (Doumit el Khoury 1996). Il est vrai cependant que des études portant sur la question en Afrique datent parfois d'avant l'apparition du terme de « monoparentalité », qui en France est déjà nuancée par l'introduction de notions plus dynamiques comme celle de « recomposition familiale » ou de « famille plurifocale » (Lefaucheur, 1996).

Compte tenu des origines et des contextes dans lequel le concept de monoparentalité s'est développé, on peut se demander en quoi il reste pertinent pour l'Afrique. La réflexion s'est développée sur les familles du sud, autour de la croissance des taux de femmes chefs de ménage, leur pauvreté et leur faible visibilité statistique (Shaheed 1988, Doumit el Khoury 1996, Tichit 2002). Les agences internationales s'intéressent en particulier à la dimension sociale de la catégorie des "femmes chefs de ménage", associée au phénomène de la monoparentalité, et la traite en termes de "groupe à risque". Si cette catégorie ne fait pas directement l'objet d'enquêtes spécifiques, sa croissance est de plus en plus systématiquement appréhendée comme indicateur de déstructuration familiale associée à la monoparentalité, la paupérisation et la vulnérabilité (Kishor 1997). Mais comme nous allons le voir la catégorie statistique des femmes chefs de ménage est loin de recouvrir toutes les formes de monoparentalité qui ont été décelées sur le terrain. Les travaux sur la monoparentalité nécessitent au sud une réflexion sur l'unité d'observation considérée. La redéfinition et l'adaptation des concepts de ménage, famille, noyaux familiaux, unité domestique... sur lesquelles ont travaillé les spécialistes de la famille en Afrique (Pilon, Locoh, Hertrich...), restent au centre de la problématique car le ménage monoparental, généralement nucléaire en

Occident, prédomine sous forme élargie et au sein de la famille étendue en Afrique. Le choix du terme de «monoparentalité», qui désigne des situations où un homme ou une femme assument la responsabilité d'une famille en tant qu'individu isolé (Doumit el Khoury 1996), éloigne la réflexion de la question des transferts (affectifs et matériels). Posée au nord en termes de "multiparentalité" (François de Singly, 1992), elle appelle au sud une prise en compte de transferts et partages qui s'opèrent dans des réseaux de solidarités plus étendus. Mais attention, la question des transferts dépasse en fait largement le cadre de la monoparentalité ou des femmes chefs de ménage, et concerne en Afrique l'ensemble beaucoup plus large des ménages inscrits dans des réseaux de solidarités familiales et matérielles. La question des transferts qui est systématiquement posée à propos des catégories mal définies comme celle des femmes chefs de ménage au sud, ou celle de la monoparentalité ou des jeunes dans le cadre du passage à l'âge adulte au nord (De singly 1992, Galland) doit être élargie et adaptée à chaque type de ménage.

Emergence structurelle de la monoparentalité en Afrique

En Afrique, les prémisses de monoparentalité transparaissent au sein même du système familial. Les cellules «matricentriques», rassemblant une mère et ses enfants apparaissent ainsi comme une constante familiale et s'inscrivent parfois dans un héritage culturel matrilinéaire, notamment dans le Golfe de Guinée (Marie 1987, Locoh 1995). Cette filiation matrilinéaire fait d'ailleurs l'objet du rapprochement avec le modèle caraïbe que les américains continuent à explorer comme Pauline Peters sur le Malawi (1995). Par ailleurs, le noyau familial centré sur la mère et ses enfants apparaît aussi comme une constante de la polygamie. À ce titre les chercheurs africains s'intéressent aujourd'hui aux notions de « hearth hold » (foyer domestique) plutôt que household (ménage résidentiel) pour évoquer la force de l'association mère-enfant au sein du ménage et par rapport à l'extérieur du ménage, où ces unités « mère-enfant » s'entraident pour le travail et l'encadrement des enfants (Ekejiuba 1995, Caplan 1995, Obbo 1995). Mais dans l'ensemble cette spécificité de l'organisation familiale féminine est largement sous estimée par les recherches qui de fait vont jusqu'à la nier quand elles réduisent les taux de femmes chefs de ménage à une illusion statistique du fait de la polygamie⁴ (Rapport EDS Cameroun 1991 et 1998, Seidou Mama 1995). Ces unités « mère-enfant » fonctionnent dans le contexte d'une pluriparentalité inscrite dans le cadre de la polygamie et plus largement de la famille étendue avec les pratiques de placement des enfants particulièrement bien décrit en Afrique par les anthropologues (Goody 1982, Lallemand 1993,

⁴ Cette assertion ne résiste pas à l'examen des statistiques qui pour le Cameroun révèle que la polygamie ne concerne en fait que 4% des femmes chefs de ménage (Tichit, 2002).

Jonkers 1997...). Or, il se trouve que c'est aussi dans le cadre de ces systèmes de liens familiaux que s'organisent de fait les situations de monoparentalité.

Dans ce contexte, la monoparentalité n'émerge cependant au sens propre qu'à partir du moment où les obligations qu'imposent la coutume cessent d'être observées. Par exemple, traditionnellement les structures monoparentales résultant de l'éclatement de groupements domestiques antérieurs sont sensées réintégrer un groupe de référence, celui des héritiers du mari défunt, ou la famille de la mère divorcée (Clignet 1972). Cette pratique permet une prise en charge du noyau monoparental, mais facilite également le remariage de la femme qui peut laisser ses enfants sous la tutelle du groupe. Elle est remise en cause par l'évolution de la pratique du lévirat (Potash 1986, Guyer 1986) qui d'après des observations faites au Cameroun génère dès les années 1970 des mouvements de veuves, rejetées ou délaissées par la famille, qui fuient le village et fondent en ville des «groupements matrifocaux» (Clignet 1972). Rémy Clignet qui les assimile à des «pionnières» insiste sur le caractère indépendant de ces noyaux migrants, qui ne s'appuient sur aucune cellule familiale urbaine d'accueil ou de référence. Au Bénin Assogba (1990) observe aussi ce type de structure « pionnière » migrante, et confirme les observations de Clignet du point de vue de leur faible insertion urbaine et surtout de leur modèle fécond « traditionnel ». L'un et l'autre distinguent la cellule matrifocale « pionnière » qui résulte de la désagrégation d'un noyau familial complet, de celle de la citadine « native » qui résulte d'un modèle fécond plus moderne (moins de naissances, plus espacées).

Des recherches plus récentes confirment et explicitent cette dissociation. Elles évoquent des comportements qui pourraient contribuer à l'émergence d'une nouvelle forme de monoparentalité imputable au recul de l'âge au mariage et aux nouvelles unions informelles. L'allongement du célibat et les nouvelles unions citadines annoncent l'érosion de la norme du mariage universel maintenant observée dans toute l'Afrique urbaine (Locoh, 1995). De nouvelles formes de monoparentalité en résulte compte tenu du fait que le recul de l'âge au mariage ne s'accompagne pas d'un recul de l'âge à la première naissance (Locoh 1995). Bien que la plupart de ces conceptions et naissances pré-nuptiales finissent par aboutir au mariage (Delaunay, 1995), elles génèrent dans l'intervalle une monoparentalité en principe au moins temporaire. Ces transformations de la nuptialité résulteraient de la conjugaison d'une émancipation des jeunes générations citadines, aussi bien du côté des hommes que des femmes (Antoine et Nanitelamio 1990) mais aussi de l'effet de l'accroissement démographique qui déséquilibrerait le marché matrimonial (Brouard, 1996). Cette dernière explication a pour l'instant été peu explorée par les africanistes, qui s'intéressent d'avantage aux changements de statuts féminins. Les auteurs américains interprètent plutôt ces nouvelles formes d'union sans cohabitation en terme de

«caraïbisation» de la nuptialité africaine, évoquant le désengagement masculin vis-à-vis de la femme et du noyau familial (Frank et Nicoll, 1987). Décrits au Cameroun dès les années 70 (Clignet, 1972) ces nouveaux types d'unions sont de plus en plus commentés depuis que le concept de « deuxième bureau » est apparu dans l'analyse de leur forme congolaise (Lacombe 1983). Ce concept a sans difficulté été transposé dans le contexte urbain de l'Afrique de l'Ouest où les études ont confirmé son rôle central dans les rapports de pouvoir citadins (Vidal, 1991). Cette nouvelle dimension de l'autonomie féminine, typiquement citadine, est directement associée au statut de chef de ménage (Vidal 1991, Antoine 1988) mais aussi à une forme d'affranchissement économique et de revanche sociale analysée en terme de «nouvelles combinaisons relationnelles» que certains auteurs définissent comme des réseaux polyandres informels (Antoine et al 1988, Ngondo 2001).

Tous ces changements récents sont par ailleurs liés à l'évolution du contexte juridique. Le cadre juridique actuel de la famille est dans beaucoup de pays plus favorable que la Coutume aux mères célibataires et à l'indépendance des veuves. Les mères célibataires ont désormais l'exclusivité des droits sur leurs enfants, à l'encontre du père et de leur propre famille (Ayissi Ngono, 1996). Par contre la législation camerounaise entérine les droits du père et de sa famille sur les enfants issus de l'union rompue par divorce et écarte la mère des droits de garde surtout pour les enfants de plus 7 ans (Ayissi Ngono, 1996). Les veuves, que la loi protège de par les droits d'héritage et de pension de veuvage, ont désormais les moyens d'échapper au lévirat. Mais, effet pervers de l'autonomisation, cette évolution a contribué dès les années 60 à l'isolement des veuves décrit par Clignet (1972) et introduit actuellement un processus d'isolement féminin aux âges élevés, surtout en milieu rural où dès 60 ans, plus du quart des femmes sont isolées en 1998.

L'évolution actuelle liée à des facteurs conjoncturels

À ces différents changements, il convient d'ajouter les facteurs d'ordre conjoncturel que la dernière décennie de crise économique, politique mais aussi sanitaire a particulièrement mis en avant. Du point de vue économique, d'après les observations faites en Afrique de l'Ouest où la crise semble s'être particulièrement répercutée sur les taux de femmes chefs de ménage (Vimard 1997, Le Pape 1997), une augmentation des taux aurait résulté de l'apparition des divorces de crise et de nouvelles formes de déstructuration familiale (Antoine 1998, Thirirat 1998). Une étude menée en Côte d'Ivoire montre que la crise a contribué à l'augmentation des familles monoparentales dont la proportion a doublé en une décennie parallèlement au « relâchement des liens familiaux » et interprété en termes de « déstructuration de crise ou de pauvreté » par opposition à la déstructuration plus moderniste qui dans les années 70 a fait décliner les pratiques de lévirat (Vimard 1997, p. 17). Cette monoparentalité de crise des catégories sociales les plus défavorisées,

rattrape le modèle familial des deuxièmes bureaux : La dégradation des conditions économiques contribuerait à une « marginalisation » croissante des noyaux familiaux clandestins des « deuxièmes bureaux » vis-à-vis des noyaux familiaux légitimes sur lesquels se recentreraient les hommes ne pouvant plus assumer les contraintes matérielles de leur double vie conjugale (Bledsoe 1994). Cette association de la monoparentalité et de la pauvreté est cependant remise en cause par d'autres observations qui montrent que les femmes chefs de ménage scolariseraient par exemple mieux leurs enfants en particulier leurs filles que les autres ménages (Pilon, 1996), ou encore qui soulignent la dimension déterminante de la filiation plus que de la pauvreté dans la comparaison au modèle caraïbe, indiquant que le statut de la mère et de ces enfants dépend avant tout des marges de manœuvre ou des contraintes familiales qui pèsent sur elle (Peters 1995).

La fragilisation du contexte socio-politico-sanitaire a aussi ses propres répercussions. Du point de vue des troubles politiques internationaux, l'éclatement social lié aux conflits et aux mouvements de réfugiés, a amené plusieurs auteurs à dénoncer la situation spécifique des familles monoparentales qui en l'absence de représentants masculins ont longtemps été ignorées des programmes d'aide (Desrues 1996, de Luna 1995). Quant à la crise sanitaire imputable aux plans d'ajustement structurel et à l'épidémie du Sida qui éprouve particulièrement l'Afrique australe et orientale, elle génère une déstructuration par amputation des familles, qui place de plus en plus de femmes, elles mêmes malades, à la tête de ménages monoparentaux (Hassoun 1998, Ferry 2001, Lydié 2001, Vallin et al. 1994).

La monoparentalité des femmes chefs de ménage au Cameroun

La monoparentalité la plus visible à partir des statistiques disponibles en Afrique est celle des femmes chefs de ménage. Les contraintes liées à l'exploitation secondaire de données démographiques, comme les recensements et les enquêtes socio-démographiques ou sanitaires, posent des problèmes de visibilité de la monoparentalité, qui obligent généralement à restreindre le cadre d'observation aux chefs de ménage. Les unités monoparentales dépendantes d'un ménage d'accueil sont en effet invisibles dans la plupart des enquêtes où les membres du ménage ne sont repérés que par rapport à une personne de référence (le chef de ménage), obstruant les liens qui les relient entre eux. C'est pourquoi les informations sur la monoparentalité sont si souvent masquées par les données sur les femmes chefs de ménage. Néanmoins, s'il est certes réducteur d'associer la monoparentalité aux femmes chefs de ménage, le fait de demeurer résidentiellement autonome — fait que traduit le statut de Femme Chef de Ménage — n'est pas neutre et présente en soi l'intérêt d'étudier cette forme de monoparentalité.

Les deux tiers des femmes chefs de ménage sont en monoparentalité

Prenons l'exemple du Cameroun, où un ménage sur quatre était sous responsabilité féminine en 1998, alors que les femmes ne représentaient que 13,5% des chefs de ménage en 1976. En une génération leur proportion a presque doublé. Leur progression a commencé en zone rurale dès les années 70 avec l'isolement croissant des veuves qui par le passé restaient plus systématiquement sous tutelle masculine et familiale. Puis dans les années 80, l'autonomie résidentielle féminine s'est multipliée en ville, touchant des femmes de plus en plus jeunes, et de plus en plus confrontées à la monoparentalité.

Tableau 1 Distribution par statut matrimonial des 260 femmes chefs de ménage, et du sous-groupe des 219 mères chefs de ménage, selon quelques caractéristiques de leur fécondité et situation maternelle (EDS 1991).

	Statut matrimonial de la femme chef de ménage :					Total
	Célibataire	Mariée	Union libre	Veuve	Divorcée Séparée	
<i>Effectif de femmes chefs de ménage</i>	31	56	53	62	58	260
- sans enfant	23%	13%	13%	10%	24%	16%
- 1 à 5 enfant(s)	77%	59%	77%	57%	53%	63%
- 6 enfants et +	-	28%	10%	33%	23%	21%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<i>Effectif de mères chefs de ménage</i>	24	49	46	56	44	219
Nombre moyen d'enfant par mère	2,0	4,6	3,0	4,7	3,9	3,9
Age moyen à la première naissance	18,5 ans	18,4 ans	18,1 ans	18,1 ans	18,1 ans	18,2 ans
Ecart-type autour de l'âge moyen	3,5 ans	3,4 ans	3,5 ans	3,5 ans	2,9 ans	3,3 ans
<i>Distribution des mères selon la situation maternelle :</i>						
Part de mères sans enfant cohabitant	50%	6%	35%	16%	20%	23%
Part de mères en coparentalité	0%	16%	17%	0%	0%	7%
Part de la monoparentalité de fait	50%	78%	48%	84%	80%	70%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%

A partir du fichier individuel des EDS, il est possible d'étudier ces expériences maternelles pour les femmes d'âge fécond, entre 15 et 49 ans (Tableau 1). 84 % des femmes chefs de ménage ont des enfants, mais toutes ne sont pas en situation de monoparentalité : en premier lieu parce qu'elles n'ont plus d'enfants mineurs compte tenu de l'âge moyen relativement élevé des femmes chefs de ménage ; en second lieu du fait des divorces qui écartent les femmes des droits de garde. C'est en définitive 70% des mères chefs de ménage qui dirigent une structure monoparentale. La monoparentalité commence après 25 ans et décline à partir de 35 ans, avec la décohabitation des aînés qui progresse régulièrement jusqu'à 40 ans. La monoparentalité concerne en fait environ 80% des mères veuves, mariées et séparées. Les femmes divorcées obtiennent rarement un droit de garde, mais l'enquête biographique a révélé qu'elles sont quand même confrontées à la monoparentalité du fait de naissances d'enfant(s) issus d'unions ultérieures. Les mères célibataires et en union libre sont nettement moins touchées par la monoparentalité, parce qu'elles sont particulièrement impliquées dans le placement total de leur descendance. Les mères isolées qui

gardent leurs enfants à charge (par choix ou par absence de possibilité d'accueil) sont plus âgées que les autres (3 ans de plus en moyenne), et ont un peu plus de 3 enfants en moyenne. Un certain nombre d'entre elles, n'ont pas la totalité de leurs enfants à charge, surtout en milieu rural (64% des mères isolées ont au moins un enfant en dehors de leur ménage à la campagne, au lieu de 44% en ville) où l'on observe par ailleurs autant de structures monoparentales isolées qu'étendues, alors qu'en ville 60% des ménages accueillent des membres extérieurs au noyau monoparental. Comme les autres chefs de ménage, les femmes n'accueillent de dépendants que lorsqu'elles en ont les moyens, et les ménages monoparentaux les plus pauvres sont souvent les plus isolés. Mais les femmes chefs de ménages se distinguent par des pratiques d'accueil spécifiques : elles accueillent proportionnellement plus que les ménages masculine et en particulier plus de noyaux monoparentaux secondaires.

Deux modèles dominants de monoparentalité

Les histoires de vie des femmes chefs de ménage rencontrées au Cameroun ont permis de distinguer deux types dominants de monoparentalité : celui des femmes chefs de ménage qui ont cessé d'avoir des enfants après l'avènement de leur autonomie résidentielle, et celui des femmes qui ont continué d'en avoir. Les premières se distinguent souvent par la passivité de leur expérience, alors que les secondes s'y investissent davantage surtout pour l'avenir de leurs enfants.

La monoparentalité dite « passive ». Elle se définit par la nature de la descendance qui est généralement légitime (elle appartient donc au lignage paternel), nombreuse et antérieure à l'autonomie résidentielle. Cette forme de monoparentalité émerge de la dissolution du noyau parental, soit par le décès du père, soit par l'interruption de la cohabitation conjugale. Elle s'apparente à la monoparentalité « pionnière » décelée par Clignet dès les années 60 (1972), mais s'en distingue par l'ancrage résidentiel de ces noyaux non migrants. La non résidence des conjoints est ici liée aux différents types de migrations masculines (chroniques, durables, ou ponctuelles), à la forme plurirésidentielle de la polygamie officielle, et à la séparation de fait sans divorce qui maintient la femme dans ses droits maternels. La passivité de l'expérience se caractérise ici par le maintien du ménage monoparental sous l'autorité masculine (la femme ne peut pas travailler comme elle veut..) ou par la soumission à la famille. Comme l'expérience est associée à un maintien résidentiel, le logement occupé est avant tout le logement familial (virilocal), dont les femmes ont l'usufruit. Elles sont donc soumises à des contraintes d'accueil : maintenance de leur descendance adulte, accueil des dépendants du mari... Au niveau des marges de manœuvre, elles subissent plus qu'elles n'assument une monoparentalité chargée, avec des enfants qu'elles ont du mal à scolariser, où dont la scolarisation dépend avant tout de la décision paternelle. L'expérience

est passive dans la manière dont elle commence parfois à l'insu de la femme (polygamie), ou suite à un événement brutal. Les femmes en ont une représentation négative et s'attachent au statut d'épouse, d'autant plus revendiqué quand elles sont délaissées. Elles tiennent un discours relativement passif sur le rôle de la femme, discours socialement accepté mais en même temps totalement lié au vécu de la situation.

Salma (F09), mariée à un polygame sans corésidence, 6 enfants à charge. Quand son mari a pris une troisième épouse il s'est désintéressé d'elle. Salma s'est mise à vendre les beignets. Elle fait aussi les bâtons de manioc qu'elle fait vendre par sa fille car « le mari ne veut pas que (elle) sorte ». Elle reste pour les enfants et « souffre beaucoup pour qu'ils fréquentent (l'école) ». Elle pense que de toutes façons elle ne rencontre que des « hommes mauvais », et est persuadée que si elle divorçait ça continuerait.

La monoparentalité dite « active ». La descendance est ici plutôt illégitime et donc affiliée au lignage maternel. La monoparentalité active se définit par un investissement de la femme dans la protection de sa descendance qui se traduit par le refus de « sacrifier » les enfants au remariage, le refus du lévirat (Rachida)... L'expérience s'appuie sur un projet éducatif basé sur la scolarisation et un encadrement des enfants sans recours au confiage dans la mesure du possible. Elle s'apparente à de nouvelles formes de parentalité (Marie 1997) qui ne correspondent pas qu'aux catégories favorisées, bien qu'un nouveau modèle conjugal s'y associe au niveau de l'élite : une relation de couple sans cohabitation qui n'est pas du tout assimilable au modèle caraïbe, et qui ne peut se résumer à un aménagement de la polygamie car il y a derrière un projet conjugal et familial alternatif. Les femmes en pluripaternité sont dans une forme de monoparentalité bien plus solitaire mais tout aussi constructive.

Racha (F06) est une jeune chef de ménage veuve dès l'âge de 22 ans avec quatre enfants à charge. Elle est très attachée à l'avenir et au bien être de ses enfants. N'ayant pas eu la chance d'aller à l'école, elle sacrifie tout pour les scolariser et bien les élever. Jeune veuve, elle pense d'abord les laisser dans la belle-famille pour partir travailler et gagner l'argent nécessaire à leur scolarisation. Mais quand au bout de six mois elle apprend que personne ne s'occupe d'eux, elle vient les récupérer sur le champ, et ne s'en séparera plus. En effet plus tard, elle refuse le mariage quand on le lui propose à condition de laisser les enfants de la première union. Puis alors qu'elle a trouvé du travail à Bafoussam, elle retourne dans sa ville d'origine car ses enfants, traumatisés par la mort brutale de leur père, ne veulent pas rester dans une ville inconnue loin de la famille : « Si je mourais, où iraient-ils ? ». C'est encore pour eux qu'elle fait appel au chef de quartier afin d'obtenir un terrain pour construire une case, et d'autre part forcer la belle-famille, qu'elle craint beaucoup, à lui laisser cultiver un champ. Elle déclare qu'elle n'aurait jamais entrepris toutes ces démarches pour elle-même, mais à eu « la force » de le faire pour ses enfants.

Les autres formes de monoparentalité

La monoparentalité est largement associée aux femmes chefs de ménage puisqu'elle touche plus des deux tiers d'entre elles. Or les récits recueillis au Cameroun renvoient à des expériences de

monoparentalité qui précèdent celles de chef de ménage et qui s'en distingue fortement alors que la monoparentalité est souvent perçue comme l'apanage des femmes chefs de ménage (Tichit, 2002).

La « monoparentalité dépendante » des mères hébergées

Les entretiens biographiques que nous avons mené au Cameroun, montrent qu'une femme chef de ménage, surtout en situation de « monoparentalité active », commence souvent son expérience monoparentale sous la tutelle d'un autre ménage. Progressivement la femme gagne l'autonomie nécessaire à une indépendance résidentielle, qui si elle se confirme et à moins que les difficultés matérielles ne s'accumulent, réduit le risque de retomber sous la tutelle d'un autre ménage. Citons aussi l'exemple des veuves qui, notamment à l'ouest du Cameroun, effectuent une période de deuil qui les maintient parfois un an, avec leurs enfants, sous la tutelle des beaux parents : cette expérience monoparentale reste statistiquement invisible pendant le deuil. L'analyse des entretiens a montré la fonction préparatoire de ces expériences de monoparentalité hébergée, dans l'accès à l'autonomie résidentielle.

Ces résultats ont suscité un retour aux données disponibles, en l'occurrence les EDS, pour évaluer le poids démographique de cette "monoparentalité dépendante", à partir de l'identification de noyaux secondaires dans les ménages couverts par les EDS (Tichit, 2005). Premier résultat inattendu, la monoparentalité des femmes chefs de ménage ne représenterait finalement qu'un tiers de la monoparentalité effective au Cameroun. Si l'on se reporte maintenant à nouveau aux perceptions et au vécu de la monoparentalité dépendante, il s'avère qu'elle est pratiquement indissociable de l'activité de fait des femmes chefs de ménage. En effet l'exercice d'une activité ou l'existence d'une source de revenu, compte tenu de la sous déclaration du niveau d'activité, et notamment de la pluriactivité féminine, est l'une des conditions de l'avènement et du maintien du statut de chef de ménage. C'est ce qui distingue fondamentalement la monoparentalité dépendante de celle des femmes chefs de ménage, vécue comme plus autonome et moins contrainte économiquement. Cela apporte une conclusion nuancée sur la précarité des femmes chefs de ménage en montrant d'une part que seulement un tiers des femmes en monoparentalité ont les moyens de leur autonomie résidentielle, et d'autre part que les femmes chefs de ménage constitueraient la catégorie monoparentale la moins précaire, la partie émergée de l'iceberg ! L'évolution du niveau de la monoparentalité dépendante est sans doute davantage un indice de précarisation que celle des femmes chefs de ménage. Sous sa forme la plus répandue, c'est à dire dépendante, la monoparentalité augmente probablement avec la crise.

La « monoparentalité latente » des femmes qui confient leurs enfants

Cette forme de monoparentalité concerne les femmes qui confient la totalité de leur descendance (enfants mineurs). Cette pratique, qui n'est pas propre aux chefs de ménage, concerne 43% des mères de moins de 25 ans (Chapitre 7) et s'apparente à un placement précoce des naissances de premier rang (jusqu'au troisième). Le rôle de l'entourage est décisif dans ces pratiques, qui parfois vont à l'encontre de la volonté maternelle. Trois cas de figure se présentent : la jeune fille qui veut rester sur le marché du travail et du mariage ; la mère qui délègue l'encadrement des enfants d'unions précédentes ; la femme qui continue de déléguer l'encadrement de l'enfant parce qu'elle n'est pas en mesure d'assumer au quotidien une expérience ou présence maternelle, ne serait ce que pour gagner sa vie et de quoi subvenir aux besoins de ses enfants confiés. La monoparentalité latente des femmes qui confient la totalité de leurs enfants est très liée à l'expérience de chef de ménage, surtout chez les moins de trente ans. Les mères en union libre et les célibataires sont les plus concernées par cette pratique qui leur permet de se libérer pour une nouvelle union ou l'exercice d'une activité. Elle correspond finalement aussi à un report de monoparentalité pour celles qui, suite à un divorce ou faute d'union, finissent par regrouper leur descendance (parfois pluripaternelle) et entrer en monoparentalité. Elle augmente donc la probabilité de rester résidentiellement autonome et d'entrer en monoparentalité effective. Cette forme de monoparentalité latente, qui touche 19% des chefs de ménage (EDS 1991), serait sous estimée quand on l'analyse à partir des EDS car ces enquêtes minimisent la part des célibataires, y compris chefs de ménage.

La monoparentalité sociale

Les pratiques d'accueil et de confiage sont une constante de beaucoup de sociétés africaines. Si la valeur symbolique du vocabulaire de parenté dépasse le cadre des liens de sang, les enfants n'en savent pas moins distinguer leur génitrice de leur mère nourricière (Lallemand 1993, Jonkers 1997). Mais les observateurs ont beaucoup plus de mal à distinguer la parenté biologique de la parenté sociale, deux concepts qui sortent du cadre théorique de la démographie et de la sociologie de la famille européenne. La majorité des femmes chefs de ménage (52%) accueillent des enfants, notamment pour les envoyer à l'école. Aucune femme interrogée ne déclare percevoir de contribution financière de la part de l'enfant accueilli. Par contre il est impliqué dans les activités domestiques au même titre que ses propres enfants. Quand les parents en ont les moyens, ils participent ou prennent intégralement les frais de scolarisation à leur charge. Les femmes chefs de ménage acquièrent une reconnaissance sociale par ces services « d'utilité publique » ou tout au moins « familiale », qu'elles rendent en accueillant et en entretenant des dépendants. Elles

répondent d'ailleurs souvent en cela à l'accueil dont elles ont personnellement bénéficié dans leur enfance ou dont elles ont profité à l'âge adulte pour placer leurs propres enfants.

Les femmes sans enfant, infécondes ou séparées de leur descendance, que nous avons rencontré sur le terrain, prennent par contre totalement en charge les orphelins ou les enfants qui leur sont remis/donnés par la famille. Il s'agit là d'une véritable monoparentalité sociale ou d'adoption. La spécificité du Cameroun est peut être le rôle majeur qu'a joué l'expérience massive et durable de l'infécondité dans l'évolution des pratiques de dons d'enfant (Tichit, 2004), dans un contexte ou contrairement à ce qui se passe en Occident, l'adoption ne vise en principe pas à donner des enfants à ceux qui n'en ont pas (Jonkers, 1997).

La monoparentalité masculine

La monoparentalité est d'abord féminine puisqu'en Afrique 70 à 90% des ménages monoparentaux sont dirigées par des femmes (Tichit, 1994). Au Cameroun, où 76% des chefs de ménages monoparentaux sont des femmes, plus des deux tiers des femmes chefs de ménage sont à la tête de ce type de ménage (70%) contre seulement 3% de leurs homologues masculins. Certes la mortalité différentielle des hommes et des femmes implique une fréquence supérieure du veuvage et de la monoparentalité féminine. Mais surtout en situation de monoparentalité, l'homme confie traditionnellement ses enfants à une autre épouse, à sa mère ou à une soeur, déléguant les fonctions maternelles à une femme de la parentèle. Les enfants concernés sont de fait confiés à une « mère » de substitution, même si statistiquement ils peuvent apparaître comme constituant un noyau monoparental lorsqu'ils cohabitent avec leur père.

Dans les faits la monoparentalité masculine s'apparente généralement plus à la monoparentalité latente décrite précédemment, qu'aux autres formes de monoparentalité féminine. En revanche et y compris en l'absence de cohabitation, ces pratiques parentales masculines ne traduisent pas forcément un désengagement paternel vis à vis de la descendance, dans la mesure où elles s'apparentent en définitive au modèle paternel dominant, qui valorise plutôt la distance paternelle, surtout dans la petite enfance, et en particulier à l'égard des filles. Les expériences féminines et masculines de la monoparentalité sont donc ici de nature fondamentalement différente, à l'instar des représentations dominantes des fonctions maternelles et paternelles (Oppong, 1991).

Discussion et conclusions

Comment interpréter le phénomène de la monoparentalité en Afrique ? Est-il assimilable à une forme déviante d'organisation familiale par rapport à la norme du ménage masculin ? Doit-il être

associé comme le modèle caraïbe à la pauvreté et à la déstructuration familiale ? S'apparente-t-il au contraire à une étape transitoire dans la biographie familiale qui, comme on voudrait le montrer en Europe, correspondrait à une réaction adaptative innovante (Kellerhals 1984, Gaulejac 1994, Lefaucheur 1996) ? La question se pose déjà en terme de constantes et non seulement de rupture.

Les résultats de cette recherche relativise d'une part largement la part des femmes chefs de ménage dans la monoparentalité effective, et met d'autre part à jour les différentes formes de monoparentalité, autonomes, dépendantes, latentes, sociales, actives ou passives et même masculine, qui doivent s'interpréter en fonction des logiques familiales qui les sous-tendent. L'existence d'une monoparentalité "dépendante", davantage témoins d'une précarisation féminine et des enfants concernés reste de fait statistiquement dans l'ombre parce qu'immergée dans les ménages d'accueil, quand certaines données quantitatives permettraient de l'appréhender. Pour mieux cerner les conditions de vie des ménages monoparentaux la plupart des auteurs insistent en outre maintenant sur la nécessité de réintégrer le rôle des pères dans l'analyse de la monoparentalité (Bruce et Lloyd 1992, Doumit el Khoury 1996), et de développer une approche longitudinale de la monoparentalité afin d'en étudier les dynamiques familiales (Peters 1995, Tichit 2002).

La monoparentalité est une question d'actualité en Afrique, dont l'évolution à venir doit être d'autant plus suivie qu'elle s'inscrit dans le contexte difficile de l'instabilité politique, sanitaire et économique croissante des pays africains (durcissement des législations comme au Nigeria, conflits internationaux et guerres civiles, réfugiés, crise économique, crise sanitaire et sida...). Se pose donc la question cruciale de la prise en compte de ces situations de plus en plus répandues et de plus en plus hétérogènes, dont la méconnaissance appelle non seulement l'exploitation secondaire des sources disponibles mais aussi la collecte de données appropriées sur la question.

Bibliographie

- ANTOINE Philippe et Jeanne NANITELAMIO (1988), Nouveaux statuts féminins et urbanisation en Afrique, in Congrès sur le statut de la femme et évolution démographique dans le contexte du développement, UIESP, Oslo
- ANTOINE Philippe et Jeanne NANITELAMIO (1990), La montée du célibat féminin dans les villes africaines. Trois cas : Pikine, Abidjan et Brazzaville, Dossier du CEPED n°12, Paris, avril 1990, 27 p.
- ASSOGBA Laurent; 1990; Statut de la femme, structures familiales, fécondité : transitions dans le golfe du Bénin; ; in : Cahier du CEPED n°14, nov. 1990;28 p
- BISILLIAT Jeanne (éd.), 1996, Femmes du Sud, chefs de famille, p.50-57. - Karthala, Paris, 410 p.
- BLEDSONE Caroline 1994, The social construction of reproductive outcomes : social marginalization in Sub saharan Africa », in Locoh et Hertrich (eds) The Onset of Fertility Transition in Sub-Saharan Africa, p. 221-234, Liège, IUSSP
- CLIGNET Rémy (1972), "Quelques remarques sur le rôle des femmes africaines en milieu urbain : le cas du Cameroun", in : La revue canadienne des études africaines, VI,ii, pp. 303-315
- DELAUNAY Valérie, 1994, L'entrée en vie féconde, Expression démographique des mutations socio-économiques en milieu rural sénégalais, CEPED, Paris, 326 p. (Les études du CEPED n°7).
- GAULEJAC (de) Vincent et Nicole AUBERT (1990), « Femmes au singulier ou la parenté solitaire », Editions Klincksieck, Collection Rencontres dialectiques, 260 p.

- GUYER, 1986, « The economic position of Beti Widows, past and present pp. 313-326, in BARBIER Jean-Claude (Ed), 1985, Femmes du Cameroun, ORSTOM-Kharthala, 402 p.
- HERTRICH Véronique, 1996, Permanences et changements de l'Afrique rurale, dynamiques familiales chez les bwa du Mali, Les études du CEPED n°14 (Thèse de doctorat), 541 p.
- KISHOR Sunita (1997), Examining women's status using core demographic and health surveys data, Séminaire « Femmes et Familles », CICRED, Paris, 1997, 22p.
- LACOMBE, 1983, Le "deuxième bureau". Secteur informel de la nuptialité en milieu urbain congolais, Stateco n°35
- LEFAUCHEUR Nadine (1986), les familles monoparentales : des chiffres et des mots pour les dire, in collectif, les familles d'aujourd'hui, AIDLF, Paris, 1986
- LEFAUCHEUR Nadine (1991), "Les familles dites monoparentales", in La famille l'état des savoirs, François de Singly (dir), pp. 67-74. – La découverte, Paris 1991, 448p.
- LLOYD Cynthia et Anastasia GAGE BRANDON, 1993, « Women's role in the maintenance of households, poverty and gender inequality in Ghana, in Conférence « Femme, Famille, et Population », Ouagadougou, Burkina Faso, 24-29 avril 1991, vol.1, p. 111-142, Dakar, UEPA, 647p.
- LOCOH THERESE, 1996, « Changement des rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse », in Coussy et Vallin (dir), Crise et population en Afrique, p. 445-469, Paris, Les Etudes du CEPED, n°13 580 p.
- LOCOH Thérèse, 1988.- "L'évolution de la famille en Afrique"; in VAN DE WALLE Étienne, SALA-DIAKANA Mpembele D., OHADIKE Patrick O. (éds.) "L'état de la population africaine", U.I.E.S.P., Liège, pp.45-66.
- LOCOH Thérèse, 1991, « Les nouvelles formes d'union en Afrique de l'Ouest : aspirations et ruptures », in : Conférence « Femme, Famille, et Population », Ouagadougou, Burkina Faso, vol.1, p. 96-108, Dakar, UEPA, 647p.
- LOCOH Thérèse; 1991; Dynamique des structures familiales et évolution des rôles familiaux; Femme, famille et population; Conférence de Ouagadougou, Burkina Faso, Avril 1991; ORSTOM; Dakar; pp.55-63
- LYDIE Nathalie, 2000, Épidémie du Sida en Afrique, état des lieux, in : Afrique contemporaine, n° spécial santé.
- MARIE Alain (ed.), 1997b, L'Afrique des individus, Karthala, Paris, p. 347.
- NANITELAMIO Jeanne; 1991; Changement de statut de la femme au sein de la famille; Femme, famille et population; Conférence de Ouagadougou, Burkina Faso, Avril 1991; ORSTOM; Dakar; pp.442-445
- OPPONG Christine; 1991; Conjugal and parental roles in African families : old and new models; Femme, famille et population; Conférence de Ouagadougou, Burkina Faso, Avril 1991; ORSTOM; Dakar; pp. 79-95
- PILON Marc, 1996 - "Les femmes chefs de ménage en Afrique : état des connaissances", in BISSILIAT Jeanne (éd.), Femmes du Sud, chefs de famille, p.235-256. - Karthala, Paris, 410p.
- POTTASH Betty, 1986 Widows in African Societies, Standford University Press, 1986
- SHAHEED Farida, 1990 - Female headed households; Expert group meeting on vulnerable women, nov. 90, 42 p.
- SINGLY (de) François (1991), La famille l'état des savoirs, François de Singly (dir), La découverte, Paris 1991, 448 p.
- Thiriart Marie Paule, 1998, Faire et défaire les liens du mariage, Évolution des pratiques matrimoniales au Togo, CEPED, Paris, 295 p. (Les Cahiers du CEPED n°16)
- TICHIT Christine, 2005, Appréhender la composition familiale des ménages à partir des Eds, Manuel du ceped, à paraître en 2005
- TICHIT Ch., 2004 Les conséquences sociale de la stérilité au Cameroun, Chaire Quételet 2004
- TICHIT Christine, 2002, Les femmes chefs de ménage au Cameroun : entre autonomie résidentielle, monoparentalité et isolement, Thèse de doctorat, Université Paris X, 475 p.
- TICHIT Ch., 2001, Du recueil à l'analyse biographique en démographie : les apports de l'approche qualitative, Session 37 « Approches qualitatives en démographie », Congrès International IUSSP, août 2001, Salvador, Brésil
- VIDAL, 1992, Sociologie des passions, Guerre des sexes à Abidjan, Karthala
- VIMARD Patrice et sombo N'cho, 1997, « Evolution de la structure des ménages et différenciation des modèles familiaux en Côte d'Ivoire 1975-1993 », pp. 101-124, in : Pilon, Locoh, Vignikin et Vimard (dirs), Ménages et familles en Afrique, Approches des dynamiques contemporaines, Les études du CEPED n°15, 408 p.